



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Impacts de la réforme du lycée

Question écrite n° 23448

Texte de la question

M. Jacques Marilossian attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'impact de la réforme du baccalauréat et des études en classes de première et terminale. La réforme du baccalauréat affiche des ambitions louables pour transformer le lycée général et technologique, notamment en simplifiant une organisation trop compliquée, en valorisant le travail et la régularité des lycées et en offrant un meilleur accompagnement des élèves dans la conception de leur projet d'orientation. Cependant, la mise en place de la réforme présente certaines difficultés pour les établissements scolaires. Ainsi, les contraintes de ressources humaines ou de locaux peuvent être à l'origine d'emploi du temps peu accommodants pour les professeurs comme pour les élèves. Par ailleurs, par anticipation de leur orientation dans l'enseignement supérieur, certains lycéens choisissent les mathématiques et les sciences économiques et sociales comme enseignements de spécialité afin de reproduire un cursus semblable à la filière « économique et sociale » (ES) amenée à disparaître à la rentrée scolaire 2020. Or ces lycéens rencontrent des difficultés dans l'apprentissage du cours de mathématiques car celui-ci correspond au programme de l'enseignement de mathématique de la filière scientifique (S) et comprend ainsi des notions géométriques et/ou à fort caractère d'abstraction qui semblent peu nécessaires pour de futurs étudiants en économie ou en gestion. Il lui demande donc ce que le Gouvernement envisage pour faciliter la mise en œuvre de la réforme et coordonner les enseignements du nouveau lycée avec les exigences et les programmes de l'enseignement supérieur.

Texte de la réponse

La réforme du lycée mise en place depuis la rentrée 2019 en classes de seconde générale et technologique et en classes de première de la voie générale et de la voie technologique a permis un renforcement de l'accompagnement des élèves dans la conception de leur projet d'orientation. La voie générale n'est plus structurée en séries, ce qui permet d'éviter des effets de hiérarchisation et une trop grande étanchéité entre les formations. Grâce au choix d'enseignements de spécialité adaptés à leur profil et à leur projet, les élèves acquièrent progressivement des connaissances et des compétences qui leur permettent de mieux se préparer aux choix des formations de l'enseignement supérieur sans pour autant s'enfermer dans des décisions irréversibles. L'organisation des études qui conduit à l'examen du baccalauréat a été conçue pour garantir une grande variété de profils d'études après la classe de seconde générale et technologique, classe de consolidation de la culture commune des élèves. Dans le cycle terminal de la voie générale, les élèves peuvent choisir trois enseignements de spécialité de 4 heures en première et deux enseignements de spécialité de 6 heures en classe terminale. Les combinaisons possibles d'enseignements de spécialité laissent la place à un large spectre sous réserve toutefois d'une certaine pertinence par rapport au projet d'études supérieures de l'élève. La richesse de l'offre de formation proposée aux lycéens dans le nouveau baccalauréat favorise une forme d'ouverture avant un choix plus ciblé de deux enseignements de terminale. Cette variété des choix se reflète dans les statistiques disponibles sur les enseignements de spécialité à la rentrée 2019 en classe de première. Ainsi dans une note statistique de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse de novembre 2019, il apparaît en effet à titre d'exemple que

8 % des élèves ont choisi une combinaison sciences économiques et sociales/mathématiques/histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques et 3,4 % des élèves ont choisi une association langue littérature et cultures étrangères et régionale/sciences économiques et sociales/mathématiques. Ces combinaisons n'étaient pas possibles en classe de première dans les anciennes séries et notamment la série ES. S'agissant de la spécialité « mathématiques », le niveau d'exigence du programme de cet enseignement répond aux besoins des élèves qui se destinent à des études supérieures scientifiques. Les élèves qui envisagent d'autres poursuites d'études ont la possibilité, de suivre en classe de terminale un enseignement optionnel en « mathématiques complémentaires ». Cet enseignement optionnel s'adresse spécifiquement aux élèves qui ont orienté leur choix de spécialité vers un autre enseignement que les mathématiques. Il permet ainsi de leur proposer un programme adapté à leurs besoins et à leur projet. Cet enseignement optionnel est proposé dans tous les lycées offrant la spécialité « mathématiques » en classe de première. Il est particulièrement adapté aux élèves ayant besoin des mathématiques pour leurs études supérieures sans en faire le cœur de leur projet de formation. Ainsi le nouveau lycée est en mesure d'offrir aux élèves des parcours mathématiques divers qui répondent à la diversité de leurs projets.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Marilossian](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23448

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2019](#), page 8519

Réponse publiée au JO le : [3 novembre 2020](#), page 7786